Règles et réglementations directrices

Missions et activités de l'ENSEA

Créée en 1961, l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan (ENSEA) est un Etablissement Public National dont la vocation est d'assurer la formation des statisticiens pour les pays africains d'expression française et Haïti.

Le décret n° 91-642 du 09 octobre 1991 précise les missions et les activités de l'ENSEA.

Ainsi, l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan (ENSEA) a pour objet essentiel, la formation des cadres supérieurs de statistique, l'organisation des études et des recherches. Dans le cadre de ses secteurs d'activités, l'ENSEA est amené à réaliser :

- la formation initiale des statisticiens des secteurs public, parapublic et privé ;
- des actions de formation professionnelle qualifiantes ou continues ;
- des prestations de conseils, d'expertises et de production au bénéfice de partenaires extérieurs publics ou privés ;
- la recherche en statistique, économie, démographie et informatique.

Gouvernance de l'ENSEA

Présidé par le Ministre de tutelle, le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, le Conseil de Gestion de l'ENSEA réunit les représentants de :

- Le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Le Ministre en charge du Budget;
- Le Ministre en charge de l'Education Nationale ;
- Le Ministre en charge de la Fonction Publique ;
- Le Ministre en charge de l'Economie et des Finances ;
- Le Directeur général de l'Institut National de Statistique ;
- les anciens diplômés de l'ENSEA.

L'ENSEA est dirigée par un Directeur nommé par décret sur proposition conjointe des Ministres membres de la Commission de Gestion.

Un comité de Direction comprenant le Directeur, les Directeurs des Etudes et le Sous-Directeur des Affaires Administratives et Financières est chargé de suivre et de coordonner la mise en application de la politique et de la gestion de l'Ecole.

Le Directeur est l'ordonnateur principal du budget de l'ENSEA qui est arrêté par le gouvernement sur sa proposition ». Par ailleurs, il est investi des pouvoirs nécessaires pour en assurer l'administration et la gestion.

Le Directeur peut disposer de cellules spécialisées, à caractère temporaire, auxquelles il confie des tâches spécifiques.

Le Directeur est assisté, dans sa gestion financière, par une Agence Comptable (AC) et un Contrôle budgétaire (CB). Les fonds de l'ENSEA sont des deniers publics. L'ENSEA est

soumise aux réglementations nationales en matière de passation de marchés publics et de gestion financière et comptable.

Le contrôle a posteriori des comptes et de la gestion de l'ENSEA est exercé par la Cour des Comptes.

Plan stratégique de l'ENSEA

Le Plan stratégique de l'ENSEA identifie cinq (5) grands objectifs stratégiques, qui devront mobiliser l'ensemble de ses personnels et partenaires pour faire de l'ENSEA un centre d'excellence attractif et reconnu au niveau international.

- Améliorer la qualité et la reconnaissance internationale de l'offre de formation ;
- Développer la qualité et la visibilité de la recherche ;
- Adapter l'environnement technologique aux besoins de la formation, de la recherche et de l'administration ;
- Offrir un environnement de qualité aux élèves ;
- Procurer à l'ENSEA les moyens nécessaires pour assurer son développement ;

Avec le label "Centre d'Excellence Africain (CEA)" octroyé par la Banque Mondiale dans le domaine de la formation statistique, l'ENSEA se donne l'opportunité de réaliser la plupart des activités prévues dans son plan stratégique.

Principes de Gestion du CEA

Plusieurs principes simples guideront la gestion du Centre :

- L'endossement d'un manuel de procédures validé par l'Etat ivoirien et la Banque Mondiale, décrivant le mode de gestion financière et les règles de passation de marché :
- Le recrutement d'un spécialiste de gestion financière et d'un manuel de passation de marché pour accompagner le CEA dans la prise en main des procédures ;
- La formation des acteurs de la prise de décision, y compris des partenaires, aux règles de gestion financière du CEA.
- La gestion par l'ENSEA des fonds en toute transparence et selon les règles de l'art ;
- La mise en place de deux comités d'audit interne, relevant respectivement de la Direction de l'ENSEA et du Conseil de Gestion, qui superviseront les opérations en plus de l'action de l'Agent Comptable et du Contrôleur budgétaire.
- La diffusion des procès-verbaux des réunions des différents organes et comités,
- Le reportage au Conseil de Gestion, au Conseil Nationale de Suivi des actions entreprises par le CEA.

Liens entre l'ENSEA et l'entreprise

Par ailleurs, le CEA permettra de renforcer les liens entre l'ENSEA et les entreprises à travers plusieurs actions :

- La présence de représentants du secteur privé dans le Conseil Scientifique ;

- La participation du secteur privé aux activités de rénovation pédagogique, à travers leurs présences aux différents ateliers et l'identification de leurs besoins en ressources humaines dans le domaine ;
- La poursuite de l'accueil des étudiants en stage, étape obligatoire dans la formation professionnelle ;
- Le renforcement des capacités des agents des administrations privées dans le cadre de la redynamisation de la formation continue.